

Conseillers en exercice : 23

Présents : 15

Votants : 18

**DELIBERATION N°2024-43**

**PROCES-VERBAL**

DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 26 avril 2024

**OBJET :**

**SUBVENTIONS AUX  
ASSOCIATIONS 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six avril,

Le Conseil Municipal de la Commune de VILLENEUVE DE BERG étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame le Maire, Sylvie DUBOIS

**Présents** : MM. DUBOIS Sylvie, CHAUSSE Stéphane, FARGIER Marie, ROTGER Patrick, EYRAUD Anne-Marie, VIGNE Christophe, CLEMENT Pierre, BELLENGER Jacques, CROS Isabelle, MORGE Florian, ALONSO Sébastien, LEFRILEUX Yves, VALCKE Sylviane, MEHL Didier, HEMMACHE Martine,

**Excusés** : MM, SEVENIER-ALIVON Annick, TAULEMESSE Karine, AULNER Roselyne, DUSSOL Roxane, COSSE Marie-Jeanne, LAVILLE-FRANCHI Anne-Marie,

**Procurations** : MM SEVENIER-ALIVON Annick à DUBOIS Sylvie, TAULEMESSE Karine à CLEMENT Pierre, AULNER Roselyne à ROTGER Patrick, COSSE Marie-Jeanne à MEHL Didier,

**Absents non excusés** : MM. HEU Marie, BILANCETTI Yann,

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite.

Transmis le  
**30 AVR. 2024**

L'assemblée communale procède, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal, Christophe VIGNE a été élu pour remplir les fonctions de secrétaire.

Madame le maire expose et donne lecture des tableaux récapitulant la répartition (éligibilité de l'association) et l'attribution (calcul du montant) des subventions aux associations pour l'année 2024. Une deuxième délibération sera prise plus tard dans l'année, afin de permettre aux associations qui n'ont pas fait parvenir tous les documents nécessaires à la commune de le faire.

Sur proposition de la commission vie associative du 27 mars 2024, les associations ci-après bénéficieront en 2024 des subventions suivantes :

**1/ CATEGORIE SPORTS**

Nom associations	Subvention de fonctionnement	Subvention exceptionnelle
ASSOCIATION AS COLLEGE LABOISSIERE	400	
ASSOCIATION RANDONNEURS PAYS DE BERG	200	300
ASSOCIATION CA VIBRE PRES D'CHEZ TOI	200	
<b>TOTAL</b>	<b>800</b>	<b>300</b>

**2/ CATEGORIE CULTURE**

Nom Associations	Subvention de fonctionnement	Subvention exceptionnelle
ASSOCIATION CULTURE EN FAIT (convention)	5 000	
LABEAUME EN MUSIQUE (convention)	1 000	
SOCIETE DES ENFANTS ET AMIS DE VILLENEUVE DE BERG	100	
ASSOCIATION MASQUES EN SCENE	200	
ASSOCIATION BAHIAVI	100	
ASSOCIATION CHORALE BERG A NOTES	100	
<b>TOTAL</b>	<b>6 500</b>	

**3/ CATEGORIE ACTIONS EDUCATIVES**

Nom Associations	Subvention de fonctionnement	Subvention exceptionnelle
ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES (APE)	100	
OCCE MATERNELLE		200
OCCE ELEMENTAIRE		599
- Reversement de la part départementale		
- RASED	350	
OGEF NOTRE DAME DU COIRON	500	
ASSOCIATION PARENTS D'ELEVES DU COIRON (APEL)	100	
ASSOCIATION DES CHOUETTES CURIEUSES	300	500
<b>TOTAL</b>	<b>1 350</b>	<b>1299</b>

**4/ CATEGORIE ACTIONS SOLIDAIRES ET LIEN SOCIAL**

Nom Associations	Subvention de fonctionnement	Subvention exceptionnelle
ASSOCIATION PETIT TOURNON ET PORTES DE L'IBIE	100	
ASSOCIATION AMITIE TERRASSES DE L'IBIE	100	
ASSOCIATION LANGUE DES SIGNES ARDECHE	200	
ASSOCIATION PARTAGE ARDECHE SENEGAL	500	
<b>TOTAL</b>	<b>900</b>	

**5/ CATEGORIE DIVERS**

Nom Associations	Subvention de fonctionnement	Subvention exceptionnelle
ASSOCIATION EAU BIEN COMMUN	100	
ACCA MIRABEL		250
DE SOURCE SURE	150	
ASSOCIATION ACPG-CATM	150	
<b>TOTAL</b>	<b>400</b>	<b>250</b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** les tableaux présentés par Madame le Maire (M. MEHL n'a pas participé au vote pour l'association Enfants et Amis)
- **DECIDE** d'attribuer la première partie des subventions aux associations pour l'année 2024 selon les tableaux susmentionnés.

Pour extrait conforme  
A VILLENEUVE DE BERG  
Le 26 avril 2024

Sylvie DUBOIS  
Maire de Villeneuve de Berg